



*L'indépendance qui nous rassemble*



Délégation Nationale

Monsieur Renaud CHAUMIER  
DRH LCL  
Immeuble Rhône  
10 Place Oscar NIEMEYER  
94800 Villejuif

## Lettre ouverte

Villejuif, le 07 mai 2015

Objet : Prêts immobiliers CLP

Monsieur le Directeur,

Sauf erreur, vous n'avez pas répondu à notre courrier du 12 février dernier relatif à l'écrêtement des taux des prêts immobiliers CLP.

**FO LCL** vous rappelle ce que vous avez déclaré aux délégués nationaux à l'occasion de votre prise de poste, il y a un an :

- « *attachement fort au dialogue social, élément de réussite de LCL* »
- « *donner au dialogue social sa pleine utilité, ce qui avait permis au Crédit Lyonnais d'être innovant* »
- « *conduire le dialogue social autrement que par le tribunal* »
- « *construire ensemble pour que les collaborateurs soient fiers de travailler chez LCL* »

Rien que sur le sujet des prêts immobiliers accordés au personnel, quel constat tire-t-on :

- Les taux proposés pour l'écrêtement ne sont pas en corrélation avec ceux du marché. Malgré nos alertes, l'autisme de la direction suscite incompréhension, insatisfaction et génère de nombreux départs de clients CLP vers la concurrence
- La mesquinerie de LCL l'a conduite jusqu'à ne pas fournir d'enveloppe T pour le retour des avenants. Les frais de dossier ont pourtant été facturés 280 € et ce, sans possibilité de réviser la durée restante !

### **Alors que les taux continuent de baisser, que compte faire LCL maintenant ?**

N'en déplaise au SNB, pour **FO LCL**, l'écrêtement actuel étant déjà obsolète, nous vous demandons de donner aux milliers de salariés détenteurs de prêts CLP, la possibilité de renégociation individuelle, comme prévu dans la future offre CLP, dans l'offre CASA et celles des grands établissements financiers. Un CLP ne doit pas être pénalisé parce que son banquier est aussi son employeur.

Nous vous demandons de faire preuve de la même réactivité que celle que vous exigez des salariés. Il est urgent de ne pas attendre.

**FO LCL** profite de ce courrier pour vous rappeler notre demande de tarification « spéciale CLP » pour les frais de cautionnement (Crédit Logement (LCL actionnaire à 15%) et CAMCA (groupe Crédit Agricole)) ainsi que pour l'assurance emprunteur groupe CACI.

Dans l'attente d'une prochaine réponse qui prouverait votre attachement à un dialogue social de qualité, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Philippe KERNIVINEN  
Délégué Syndical National **FO LCL**

Délégation Nationale **FO LCL**

B.C. 500 - 04, 39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75 Site Internet : www.fo-lcl.fr